

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1618 :**

Ravine des Cabris : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section HT n°61

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240912-34-1618-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2024  
Date de réception préfecture : 11/09/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°34/1618 : Ravine des Cabris : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section HT n°61.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08, entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Section	Superficie cadastrale	Adresse du bien	Situation
HT n°61	655 m <sup>2</sup>	2 Chemin Recherchant CD 28 (97432)	Bâti d'une construction de type SATEC en dur sous dalle et tôle ainsi qu'un garage

- Zonage Eco PLU approuvé : Ud

- Propriétaires : NAYAGOM Antoine

- **Nature du bien : bâti**

- **Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation, présence d'un panneau d'affichage publicitaire**

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 320 000 €

Destination du bien : Equipement Public

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

. Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F.R

. Différé de règlement : 4 ans

. Nombre d'échéances : 4 échéances annuelles

. Taux de portage : 0.75 % par an

. Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)

• **De L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219/40164-20240912-34-1618-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024